

Descriptif du produit

Les pictogrammes constituent une alternative au langage écrit.

Leur utilisation permet un accès à l'information aux personnes déficientes visuelles et aux personnes souffrant de trouble du langage (personnes déficientes auditives ou intellectuelles, personnes dyslexiques, ...)



Normes et réglementation

Arrêté du 1er août 2006

- « La signalisation doit recourir autant que possible à des icônes ou à des pictogrammes. »
- « Lorsqu'ils existent, le recours aux pictogrammes normalisés s'impose. »

Gamme de produits

- Pictogramme basique
- Pictogramme gravé et relief
- Pictogramme braille et relief